


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

 <p>USSON-EN-FOREZ VILLAGE SPORT NATURE</p>	<p>Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON-EN-FOREZ</p>	<p>Délibération n° D20240912-10 Du 09 décembre 2024 PERSONNEL BONS CADEAUX FÊTES DE FIN D'ANNÉE 2024</p>
--	---	--

Nombre de membres			Date de la convocation	04.12.2024
Afférents au conseil municipal	15		Date d'affichage	04.12.2024
En exercice	14			
Qui ont pris part à la délibération	13	Pouvoir	1	

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf du mois de décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Hervé BÉAL - maire

Étaient présents : BEAL H - GALLON M - RIVAL N - DELORME D - MAILLET-BERT P - CHATAING P - BONNEVAUX V - PITAVY A - DAURELLE T - JOUMARD-DESSALCES S - SIBAUD-BUSSAC L — PAULET N - MAURICE M - BOUREILLE C (13)

Absents : BONNEVAUX V (1)

Secrétaire : Sandrine JOUMARD-DESSALCES

PERSONNEL BONS CADEAUX FÊTES DE FIN D'ANNÉE 2024

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée la possibilité de faire bénéficier les agents de la collectivité de bons d'achat, à l'occasion de l'évènement « Fêtes de fin d'année ». Il propose la somme de **80 €** soit, pour **16 agents**, titulaires, vacataires et contractuels, la somme de **1 280 €**. Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir statuer.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, décide :

- **Accepte** l'attribution de bons d'achat d'une valeur de **80 €** au personnel de la collectivité, au titre de l'évènement « **Fêtes de fin d'année** ».
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

Fait à Usson en Forez, le 10 décembre 2024.



Hervé BÉAL, Maire

Sandrine JOUMARD-DESSALCES,
secrétaire de séance